

DIRECTION DE LA COORDINATION STATISTIQUE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

Unité des Normes et Systèmes d'information
Division Nomenclatures

NOTE

Dossier suivi par :
Thierry LACROIX
Tél. : +33 1 41 17 53 77
Fax : +33 1 41 17 39 66
Messagerie : thierry.lacroix@insee.fr

Paris, le 26 juillet 2006
N° 293/D230

Objet : Révision 2008 – structure détaillée de la nomenclature française d'activités révisée (NAF rév. 2) et tables de passage avec la NAF rév. 1, versions provisoires de juillet 2006

Pièces jointes :

- PJ 1 : document Excel « Prop. NAF rév. 2 07.2006 »
- PJ 2 : documents Excel « Tables NAF 2 - NAF 1 07.2006 » et « Tables NAF 1 - NAF 2 07.2006 »

Lors de sa réunion du 15 juin 2006, la Commission Nationale des Nomenclatures Economiques et Sociales (CNNES) a donné une approbation d'ensemble au projet de structure détaillée de la NAF rév. 2 qui lui a été présenté ainsi qu'à la démarche proposée pour la finalisation de la nomenclature dans les prochains mois (cf. [dossier relatif à la réunion du 15 juin de la Commission](#) et notamment son compte rendu synthétique, sur le [site web du CNIS](#): *Rubrique Agenda -> Instances : CNNES -> Réunions passées : Juin 2006 - Réunion de la CNNES - Formation Nomenclatures économiques*)

Hormis quelques postes pour lesquels la concertation n'était pas totalement achevée ou certains intitulés dont la rédaction définitive dépendra de la version française finale de la NACE rév. 2, la Commission a convenu que le projet de nouvelle NAF devait être figé pour que les travaux ultérieurs d'achèvement de la NAF rév. 2 et des outils associés d'une part, la mise en place de la nouvelle nomenclature dans le système statistique public d'autre part, puissent se dérouler sans risque majeur.

1. Version provisoire de la structure détaillée de la NAF rév. 2

Depuis la réunion de la Commission, quelques modifications ont été apportées au projet de structure détaillée de la nomenclature pour tenir compte de propositions nationales en cours d'instruction ainsi que de certaines modifications opérées sur le projet de NACE rév. 2.

En termes de structure, deux changements ont été opérés :

- La classe NACE rév. 2 33.20 « Installation de machines et d'équipements industriels » a été restructurée en liaison avec le projet de nouvelle CPA en recherchant une plus grande cohérence avec le découpage utilisé pour décrire les industries d'origine. Le nouveau projet comporte 4 sous-classes nationales contre 3 auparavant.
- Le groupe 60.2 « Télédiffusion et programmation de télévision par abonnement » voit son intitulé modifié en « Programmation de télévision et télédiffusion ». Les deux classes NACE rév. 2, 60.21 « Télédiffusion » et 60.22 « Programmation de télévision par abonnement », sont regroupées, ce qui permet d'opérer au niveau national un partage conforme aux souhaits français (sous-classes 60.20A « Edition de chaînes généralistes » et 60.20B « Edition de chaînes thématiques »)¹.

Les autres changements sont les suivants :

- Une dizaine de modifications d'intitulés effectuées par l'ONU au niveau de la nouvelle CITI rév. 4 ont été répercutées dans les projets de nouvelle NACE et de nouvelle NAF. Elles concernent essentiellement des activités de services².
- Des intitulés nationaux ont été améliorés dans le commerce automobile, le commerce de gros, le commerce de détail et les transports.
- Quelques modifications d'intitulés, proposées pour l'industrie manufacturière (réparations), le commerce de gros, le commerce de détail et les transports portent sur des sous-classes de la NAF rév. 2 identiques aux classes de la NACE rév. 2 correspondantes. Leur acceptation est conditionnée par un changement équivalent dans la version française de la nouvelle NACE.

Le projet ci-joint (cf. pièce jointe PJ 1, feuille « NAF rév. 2 prov. ») intègre ces modifications. Deux colonnes intitulées « Commentaire » et « Mise à jour » précisent le statut de certains postes :

- Sont repérés par un '1' en colonne « Commentaire », les postes qui appellent des précisions (postes dont le code ou l'intitulé ont été mis à jour depuis la réunion de la CNNES, postes pour lesquels la concertation n'est pas achevée, justification d'un intitulé différent de celui de la NACE ou conditions d'adoption d'une proposition alternative). Celles-ci sont notées dans la feuille « Postes particuliers », en colonne « Commentaires ».

¹ Le regroupement des deux classes a d'abord été opéré par l'ONU dans le projet de nouvelle CITI à l'issue de la réunion du Sous-groupe technique sur les nomenclatures en juin 2006 : cette décision découle de la grande difficulté à trouver un critère de partage des activités de télévision largement accepté, tant l'organisation de ces activités diffère entre pays. Malgré le choix de l'ONU, Eurostat souhaitait maintenir le découpage antérieur dans le projet de nouvelle NACE, plus pour des questions de procédure que de fond. Grâce à une mobilisation très importante (interventions auprès d'Eurostat, de nos partenaires européens et du Conseil européen), la France est parvenue à faire valider le regroupement des deux classes du groupe 60.2 dans le projet de NACE rév. 2. La décision finale de regroupement est toutefois subordonnée à son acceptation par le Parlement européen lors de sa délibération sur le projet de règlement NACE rév. 2, prévue en septembre 2006.

² Trois changements de codes ont également été opérés : les groupe, classe et sous-classe 79.2, 79.20 et 79.20Z sont recodés en 79.9, 79.90 et 79.90Z.



- Sont repérés par une date (ici 'juil-06') en colonne « Mise à jour », les postes dont le code ou l'intitulé ont été mis à jour depuis la réunion de la CNNES. Les changements opérés sont précisés dans la feuille « Postes particuliers », en colonne « Commentaires »³.

La taille de la nouvelle NAF est portée à 732 sous-classes nationales (731 dans le projet soumis à la CNNES le 15 juin 2006). Le nombre de classes de la nomenclature nationale, qui est identique à celui des classes de la NACE, passe à 615 (616 auparavant) ; le nombre de subdivisions purement nationales est porté à 117 : 85 classes NACE rév. 2 sont ventilées en 202 sous-classes NAF rév. 2.

La structure détaillée finale de la NAF rév. 2 devrait être disponible entre avril et juillet 2007, après approbation de la CNNES.

2. Tables de passage provisoires entre NAF rév. 1 et NAF rév. 2

Deux tables de passage provisoire entre NAF rév. 1 et NAF rév. 2 ont été élaborées par la Division Nomenclatures de l'INSEE, conformément au planning des outils associés à la NAF rév. 2 présentés à la CNNES le 15 juin 2006. Elles sont deux versions du même fichier Excel, trié l'un selon les postes de la NAF rév. 1 (table NAF 1 => NAF 2), l'autre selon les postes de la NAF rév. 2 (table NAF 2 => NAF 1), (cf. 2 pièces jointes PJ 2).

2.1 Statut des tables de passage

Il convient d'insister sur le caractère provisoire des tables qui sont diffusées, pour plusieurs raisons :

- Construire ce type de table nécessite de recouper un grand nombre d'informations. C'est donc un travail très lourd et la présente version comporte certainement un certain nombre d'erreurs et omissions. Nous comptons sur les utilisateurs de ces outils pour nous les signaler et nous aider à les corriger.
- Certains des inputs utilisés pour la construction de ces tables comportent encore de nombreuses incertitudes. C'est notamment le cas pour les notes explicatives de la NACE rév. 2, la structure et les notes explicatives de la CPA 2008, les tables de passage entre NACE rév 1.1 et NACE rév. 2 ou entre CPA 2002 et 2008 qui ne sont pas encore stabilisées et présentent encore diverses incohérences.
- La NAF rév. 2 elle-même a des contours un peu flous pour quelques sous-classes nouvelles par rapport à la NAF rév. 1.

Les tables de passages définitives entre NAF rév. 1 et NAF rév. 2 seront établies par la Division Nomenclatures de l'INSEE en décembre 2006. Des tables intermédiaires seront éventuellement diffusées au cours du second semestre 2006, si des mises à jour importantes apparaissent nécessaires.

³ Les modifications d'intitulés conditionnées par un changement équivalent dans la NACE sont identifiées de la même manière, avec la mention en commentaires de la condition suspensive.



2.2 Guide de lecture

On s'est efforcé d'adopter une rédaction « réversible » qui permette de passer à la table inversée par simple tri sur le code NAF ad hoc. De fait, le vocabulaire des nomenclatures actuelles (NAF rév. 1 et CPF rév. 1) a été privilégié : d'une part l'information sur les nomenclatures actuelles est plus complète et stabilisée, d'autre part les premières utilisations des tables de passage se feront surtout dans le sens NAF rév. 1 vers NAF rév. 2.

Les lignes de chaque table représentent les liens entre une classe (ou une partie de classe) de la NAF rév. 1 et une sous-classe (ou une partie de sous-classe) de la NAF rév. 2. Les liens partiels sont repérés par l'ajout d'un 'p' au code du poste concerné.

Les éléments nécessaires à la compréhension du contenu du lien sont décrits dans la colonne intitulée 'Précisions sur la nature du lien'. Lorsque l'un des postes est entièrement en correspondance (pas de 'p') avec tout ou partie d'un poste de l'autre nomenclature, la description du lien reste souvent vierge, car elle s'assimile au contenu du poste entièrement en correspondance. Pour les cas plus complexes, on a cherché à distinguer les composantes essentielles des composantes mineures. La rédaction utilise une terminologie voisine de celle des notes de la NAF, même si elle n'a pas ici tout à fait le même sens :

- CC : contenu central. Représente une part importante de l'activité de l'un ou de l'autre poste.
- CA : contenu annexe. Représente une part accessoire de l'activité des deux postes.
- NC : contenu exclu. Utile quand les deux classes sont identiques à une composante près facilement identifiée. Les 'NC' d'un lien correspondent à des 'CA' de liens impliquant au moins l'un des deux postes concernés.

Pour mieux préciser les contenus des liens, des références aux postes de la CPA 2002 ont souvent été opérées (là aussi le code du poste de la CPA est suivi d'un 'p' quand seule une partie de ce poste est concernée par le lien).

Les incertitudes ou incohérences repérées sont signalées soit par des points d'interrogation, soit le plus souvent par des commentaires entre ** **.

Quatre colonnes supplémentaires à droite des deux tableaux viennent préciser l'étendue des liens entre postes. Les deux premières repèrent les postes qui restent entiers (pas d'éclatement) dans le passage vers l'autre nomenclature. Ces postes (code non suivi de 'p') sont repérés par un '0', les autres (postes éclatés dont le code est suivi d'un 'p') par un '1'. Les deux dernières colonnes indiquent le rang du lien (de 1 à n) pour chaque correspondance d'un poste éclaté en n sous-postes dans l'autre nomenclature.

2.3 Petit bilan quantitatif

Le fichier comporte 1297 lignes (correspondances entre les deux nomenclatures), soit 1,82 liens par classe NAF rév. 1 et 1,77 liens par sous-classe NAF rév. 2. 486 postes (66 %) de la nouvelle NAF sont en correspondance avec un seul poste de la NAF rév. 1 contre seulement 428 postes (60 %) de la nomenclature actuelle. Outre que la NAF rév. 2 est un peu plus détaillée que la NAF rév. 1, cette dissymétrie vient



de la création dans les « nomenclatures 2008 » de classes spécifiques pour la réparation et l'installation d'équipements, généralement non isolées dans les « nomenclatures 2003 » : environ 160 liens concernent des sous-classes de la NAF rév. 2 de la division 33 « Réparation et installation de machines et d'équipements » et sont responsables de l'éclatement d'une soixantaine de classes de l'industrie manufacturière de la NAF rév. 1 (auquel on peut ajouter une douzaine d'éclatements de classes des industries extractives provenant de la création, en NAF rév. 2, de la classe transversale 09.90 « Activités de soutien aux autres industries extractives »).

Parmi les 284 classes de la NAF rév. 1 éclatées en NAF rév. 2, 135 sont en correspondance avec seulement deux sous-classes de la NAF rév. 2, 98 avec trois sous-classes et 61 avec plus de trois sous-classes (maximum : 17 correspondances pour la classe 72.4Z « Activités de banques de données »). Dans l'autre sens, parmi les 247 sous-classes de la NAF rév. 2 éclatées en NAF rév. 1, 152 sont en correspondance avec seulement deux classes de la NAF rév. 1, 48 avec trois classes et 47 avec plus de trois classes (maximum : 35 correspondances pour la sous-classe 33.12Z « Réparation de machines »).

